



SAINT-LO, le 3 Mars 1998

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Monsieur le Secrétaire Général de  
l'Association Départementale des  
Pupilles de L'Enseignement Public  
d'Eure et Loir  
1 rue St Brice  
28 000 CHARTRES

DIVEC

Affaire suivie par : Madame COUETIL  
Madame BAUDIN

Objet : Autorisation de structures d'accueil

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le centre d'hébergement  
Villa Eole à CAROLLES est autorisé à recevoir des classes en sorties scolaires avec  
nuitée.

J'accorde mon autorisation à cette structure d'accueil d'une capacité  
de 2 classes.

Le centre bénéficie d'un numéro d'enregistrement : 509802.

J'attire votre attention sur le fait que les intervenants extérieurs  
assurant des activités d'enseignement d'Éducation Physique et Sportive dans les  
structures d'accueil doivent être agréés par l'Inspecteur d'Académie.

Veuillez recevoir, monsieur le secrétaire général, l'expression de ma  
considération distinguée.

*Copie pour info  
à N. L'ion  
Avanches -*

P/L  
et par délégation  
L'É.M. Adjoints

  
Jean-Charles RINGARD